

ÉQUIPEMENT 100 % SANTÉ ⁽²⁾ DE CLASSE A			
Monture & verres		Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente	
Prestations d'appairage et suppléments verre avec filtre			
ÉQUIPEMENT DE CLASSE B TARIF LIBRE			
OPTIQUE	ADULTE	Monture adulte	100 € RO inclus
		Verre simple adulte (par verre)	130 € TM inclus
		Verre complexe adulte (par verre)	200 € TM inclus
		Verre très complexe adulte (par verre)	220 € TM inclus
	ENFANT	Monture enfant (moins de 16 ans)	80 € TM inclus
		Verre simple enfant (moins de 16 ans et par verre)	110 € TM inclus
		Verre complexe enfant (moins de 16 ans et par verre)	200 € TM inclus
		Verre très complexe enfant (moins de 16 ans et par verre)	220 € TM inclus
Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition (verres et/ou monture). Période réduite à 1 an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue selon les dispositions de l'article L165-1 du code de la sécurité sociale. Période réduite à 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage.			
ÉQUIPEMENT DE CLASSE B À TARIF LIBRE			
Adaptation, suppléments		TM	
AUTRES PRESTATIONS OPTIQUES			
Lentilles de contact, implant oculaire, prisme sur présentation de prescription médicale de moins de 3 ans (1 an pour les mois de 16 ans) et de facture nominative, détaillée et acquittée		TM + 250 €/an	
Chirurgie réfractive par œil sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		500 €/œil/an	
AIDES AUDITIVES 100 % SANTÉ ⁽²⁾		Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente	
AIDES AUDITIVES À TARIF LIBRE			
Aides auditives pour les adhérents dont l'âge est ≤ 20 ans		TM + 250 €/oreille	
Aides auditives pour les adhérents dont l'âge est > 20 ans		TM + 900 €/oreille	
Remboursement limité à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date d'acquisition. L'adaptation de l'aide auditive est réalisée par l'audioprothésiste pendant 4 ans, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année. Lors de ces séances, l'audioprothésiste vérifie l'efficacité de l'aide auditive, effectue les réglages et l'entretien nécessaires.			
Entretien, piles et accessoires sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		TM + 60 €/an	
APPAREILLAGE	Orthopédie, appareillage et accessoires médicaux remboursés par le régime obligatoire sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		TM + 200% BR
	Orthopédie, appareillage et accessoires médicaux non remboursés par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		300 €/an
	Prothèses externes liées au traitement du cancer sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		200 €/an
	Véhicule pour personne handicapée physique sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		TM + 300 €/an
CURES	Honoraires de cure thermale acceptés par le régime obligatoire		TM
	Forfait supplémentaire (transport & hébergement) sur présentation de factures acquittées thermes, hébergement et frais de transport		400 €/an
CONTRACEPTION	Contraception féminine non remboursée par le régime obligatoire sur présentation de la prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		150 €/an
	Préservatifs masculins sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		20 €/an
PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE	Actes de prévention remboursés par le régime obligatoire		TM
	Vaccin anti-grippe sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		Frais réels 1/an
	Autres vaccins non remboursés par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		60 €/an
	Sevrage tabagique sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		100 €/an
	Holter tensionnel sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		30 €/an
	Ostéodensitométrie osseuse (prévention de l'ostéoporose) non remboursée par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		80 €/an
	Ergothérapie sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		80 €/an
	Autotest de dépistage du SIDA sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		15 €/an
	Activité physique adaptée sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		30 €/an
	Objets connectés selon liste disponible sur demande ⁽⁴⁾ sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		100 €/an 1 objet tous les 2 ans
	Thérapies complémentaires non remboursées par le régime obligatoire selon liste disponible sur demande ⁽⁴⁾		50 €/séance (maxi 3/an soit 150 €/an)
	Homéopathie - Traitement sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		120 €/an
	PLAFOND ANNUEL DE TOUT LE POSTE PRESTATIONS PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE		400 €/an
	Téléconsultations		OUI
Frais d'obsèques		750 €	
ASSISTANCE SANTE 24h/24 : 09 69 32 96 90 Risque porté par Ressources Mutuelles Assistance, Union Technique d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN 444 269 682		OUI	